

Les principales missions des policiers intercommunaux

Sécurisation des périmètres scolaires



Les policiers intercommunaux interviennent très régulièrement aux **entrées et sorties des écoles** des 11 communes pour veiller au **respect du code de la route notamment en matière de stationnement**. Les policiers ont en charge les **formations de sécurité routière** (APER), pour l'ensemble des élèves CM2. (10 écoles/env. 250 jeunes).

Conflit de voisinage



Les agents interviennent régulièrement pour assister les Maires dans la **gestion des conflits de voisinage**. En relation avec les services de Gendarmerie, les agents effectuent des **constats, des médiations** et apportent aux Maires une **assistance** dans la gestion de procédures éventuelles.

Police de l'environnement



Dans le cadre de la surveillance générale, et compte tenu de la spécificité du territoire, les policiers **patrouillent dans les secteurs boisés, les marais et les différents espaces naturels**. Ils **luttent contre les dépôts sauvages**.

Surveillance des manifestations

A la demande des communes, les policiers intercommunaux peuvent être amenés à **assurer des missions de surveillance** spécifique dans le cadre de cérémonies, **fêtes, manifestations sportives, récréatives ou culturelles**.



Surveillance générale



Des **patrouilles de surveillance générale** effectuées par deux agents au minimum **sont systématiquement organisées**. Elles assurent la **surveillance générale des communes** (zone habitée ou non), **des installations, des espaces publics et des zones d'activités**. Les consignes de patrouilles sont données, avec quand cela est possible une équipe Nord et une équipe Sud. **Le service d'Opération Tranquillité Vacances** remporte un vif succès (2014 = 231 interventions / 2015 = 160 interventions).

Gestion et exploitation des systèmes de vidéo-protection



Depuis janvier 2015, une partie du territoire bénéficie d'une **sécurisation de l'espace public par la vidéo-protection** (certains équipements Médoc Estuaire et certains sites des communes adhérentes d'Arsac, de Cusac-Fort-Médoc, de Margaux et du Pian-Médoc). Ce dispositif techniquement évolué, utilise un système de **46 caméras**. Les images sont transmises vers un centre de vidéo surveillance, le **Centre de Supervision Rural (CSR)**.

Les agents de police intercommunale, formés, visionnent autant que de besoins, analysent, exploitent les différentes séquences prises. Ce système est donc un **outil utile pour préserver la tranquillité publique**.

Missions de police de la route



Les agents de police assurent la **surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques**. Ils assurent les opérations d'**enlèvement des véhicules**, et notamment les **misés en fourrière**. L'activité contraventionnelle des agents est entièrement informatisée (procès-verbal électronique).

Police Funéraire



24h/24 et 7j/7, les agents de la Police Intercommunale assurent le suivi des **opérations consécutives aux décès**.

Police des animaux



Les policiers intercommunaux **interviennent et veillent sur la réglementation des chiens dangereux**. Les agents du service font appel au prestataire habilité pour les **captures, transports et mis en dépôts d'animaux trouvés en divagation**.

Police de l'hygiène et de la salubrité publique



Les agents, à la demande du Maire ou de leur propre initiative, interviennent dans le cadre général **du respect des règlements de santé, sanitaire et d'hygiène publique**.

Police du bruit



Les agents appliquent les prérogatives du Maire dans le cadre de la **lutte contre les nuisances sonores (bruits domestiques, aboiements excessifs...)**.

Police de l'urbanisme



Les agents, à la demande du Maire ou de leur propre initiative interviennent dans le cadre de la police de l'urbanisme.